

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/026

SEANCE DU 24 MAI 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

L' an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

**Date de la Convocation**

17/05/22

**Date d'Affichage**

31/05/22

**Objet de la Délibération**

Signature d'un marché pour l'installation d'un système de vidéo protection.

**Présents** : Mmes et M. TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, CHONG-KEE, SANDOVAL.

**Absents** : M. et Mme LOUBEAU, VITRICE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE

Mme DEGEILH procuration Mme SANDOVAL

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

M. COMBLET procuration à Mr TOUNTEVICH

Mme MONFRAIX procuration à M. CHONG-KEE

**Secrétaire** : M. DAGUES-BIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée et qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 09/03/22 sur le portail de la Dépêche du Midi afin d'attribuer le marché de travaux pour l'installation d'un système de vidéo protection.

Au vu des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SCOPELEC, Abbaye Ecole 1 rue Saint-Martin 81540 SOREZE pour l'accord-cadre avec un Maximum de 300 000 € HT sur ma durée du marché relatif aux travaux d'installation, fourniture, mise en service et maintenance pour un réseau de vidéo protection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-Autorise M. le Maire à signer l'accord cadre de travaux d'installation, fourniture, mise en service et maintenance pour un réseau de vidéo protection avec SCOPELEC, et tout document relatif à ce dossier,

-Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

